

Compte-rendu du Conseil de Parents

Tout secteur Paris 13e

31 mai 2016

Ce compte-rendu a été réalisé par Cécile Roucelle et Aurélie Ingrato (Conseil des Parents secteur Ouest)

Représentants de la Mairie et de la DFPE :

Anne-Christine Lang, députée du 13^e, conseillère de Paris, déléguée à la petite enfance dans le 13e

Danièle Seignot, adjointe au Maire du 13^e chargée de la propreté

Nicole Arzel-Alrivie, DFPE, coordinatrice des structures du secteur ouest

Valérie Mesnil, DFPE, coordinatrice des structures du secteur centre

Caroline Nègre, DFPE, coordinatrice des structures du secteur est

Alain Dhervillers, DFPE, responsable du pôle petite enfance CASPE 5/13

1/ Propreté aux abords des EAPE

Tous les jours, un passage du service de propreté est assuré devant les établissements de la petite enfance. 300 agents s'occupent du nettoyage. Les rues aux alentours des écoles et crèches sont balayées tous les jours et lavées au minimum 2 fois par semaine. Devant les écoles et établissements petite enfance où il y a beaucoup de déjections canines, des panneaux de sensibilisation ont été installés. Les remarques des parents sur la propreté des rues ont bien été prises en compte par les agents qui ont modifié leurs horaires de passages. Concernant les encombrants qui sont déposés aux abords des EAPE, il faut les signaler en appelant le 3975 (service spécial) qui les enlèvera en fonction de son planning de tournées.

2/ Problèmes de sécurité et vols de poussettes

En ce moment, les vols de poussettes sont nombreux et sont le fait d'un réseau qui les revend sur internet. Même avec des antivols, les poussettes sont volées. Mme Lang précise qu'il faut faire une déclaration auprès de son assurance, la mairie n'indemnisant pas les parents (pas d'assurance spécifique). Le problème des vols a été signalé auprès des commissariats de police, mais la première mesure de protection reste la vigilance des parents : ils doivent fermer la porte derrière eux et ne pas laisser rentrer des personnes inconnues. Il est rappelé que les crèches sont fermées entre 10h et 16h. Pour rentrer pendant ces horaires, il faut utiliser les interphones ou visiophones.

La protection des établissements d'accueil de la petite enfance est une préoccupation de la mairie de Paris et de la DFPE. Suite aux attentats, la liste des établissements avec des équipements défectueux ou absents a été remontée aux services centraux. Les installations sont réalisées progressivement sur tout Paris. Dans le 13^e, l'installation des visiophones devrait être achevée à la fin de l'été.

Plusieurs propositions ont été formulées par les parents pour limiter les vols et éviter que des intrus ne s'introduisent dans les établissements : présence d'un gardien à l'entrée (comme dans les écoles) ou à minima des caméras de surveillance, ce qui a déjà été demandé il y a 6 mois

par les parents. Un gardien dans les établissements n'est pas envisageable car le coût serait bien trop élevé par rapport au nombre d'enfants accueillis.

Mme Lang évoque la possibilité éventuelle d'installer des caméras sur certains établissements dont la visibilité sur les entrées est difficile. Elle va signaler cette demande aux services centraux de la DFPE.

3/ Tarification et facturation

Certains parents demandent pourquoi, lorsque leur enfant ne va pas à la crèche (pendant les vacances scolaires par exemple), ils payent quand même. La coordinatrice du secteur centre prend la parole pour expliquer que les tarifs des crèches sont fixés avec la CAF qui prévoit 9 semaines de gratuité pendant les périodes de regroupements (7 semaines l'été et 2 semaines à Noël) et que d'autres modes de facturation ne sont pas envisageables.

Toutes les conditions de facturation et d'exonération sont inscrites dans le contrat d'accueil qui est signé à l'entrée en crèche.

Une maman propose l'ouverture de structures qui accueilleraient uniquement les enfants sur le temps scolaire (pour les enfants de professeurs ou instituteurs par exemple).

Mme Lang répond qu'il existe des possibilités d'accueil en crèche à temps partiel et plus généralement, avec une grande diversité d'offres d'accueil dans le 13e, mais qu'il n'est pas possible d'ouvrir des crèches pour des catégories socioprofessionnelles bien déterminées. Ce n'est ni envisagé, ni envisageable.

Sur la question de la prise en charge financière, une directrice de crèche rappelle qu'une place en crèche coûte 14 000 € par an et que les parents n'en payent que 19%.

Depuis la création des conseils des parents, Mme Lang constate que les mêmes questions reviennent à chaque fois (tarification, alimentation, surchauffures...) aussi elle évoque la possibilité de créer un dépliant ou une rubrique sur le site internet de la mairie avec les questions les plus couramment posées (FAQ). C'est une proposition qui a été initialement proposée par la présidente du Conseil de Parents Centre.

Mme Lang espère ainsi que les prochains conseils des parents permettront d'aborder des nouveaux sujets et d'approfondir les débats. Les parents soutiennent cette initiative. Il est également demandé de réfléchir à faciliter le recueil des coordonnées mail des nouveaux parents (par exemple par la directrice au moment de l'inscription) pour que les parents élus puissent plus rapidement et facilement contacter les parents de leur établissement et ainsi faciliter la diffusion des informations.

4/ Impact des grèves

Mme Lang est consciente des perturbations occasionnées sur le quotidien des parents. La volonté est d'éviter au maximum les fermetures de sections et d'établissements tout en préservant le droit de grève des personnels.

Au nom du devoir de réserve auquel sont soumis les fonctionnaires, il n'appartient pas aux personnels de crèche de donner les motifs exacts de grève, Pour autant, les parents demandent des informations sur les raisons de ces grèves, notamment pour savoir si elles sont la conséquence d'un mot d'ordre national ou si cela touche des problèmes avec la Mairie. Mme Lang reconnaît que des progrès pourraient être faits, et s'engage à préciser à l'avenir si les grèves sont liées à des motifs nationaux ou municipaux.

5/Regroupements

A cette date, les établissements de regroupement ont été désignés et sont connus des parents, sous réserve de changement de dernière minute pour cause de travaux ou d'intempéries.

6/Initiatives prises par les conseils de parents

Les parents de la crèche Clisson ont organisé un troc au sein de leur crèche le 25 mai 2016. Le principe est d'échanger des jouets, vêtements, livres, matériels de puériculture... sans transaction financière. 1 objet apporté donne droit à 1 ticket qui permet de récupérer un objet.

Mme Lang propose de diffuser par mail, aux parents du conseil, la liste des activités petite enfance qui lui sont proposées régulièrement. L'agenda culturel des tout petits est déjà envoyé chaque mois aux présidentes des trois conseils de parents afin qu'il soit relayé aux familles. Il est également en ligne sur le site de la mairie du 13^e. Une longue liste d'informations pouvant intéresser les familles de jeunes enfants a par ailleurs été adressée aux trois présidentes après la réunion du 31 mai.

Ainsi, prochainement des réunions rencontre/débat seront proposées et organisées par la Mairie du 13^e autour des thèmes sur les accidents domestiques et sur la pollution atmosphérique avec notamment les effets pneumo thoraciques (présence du chef du service de pneumologie de la Pitié Salpêtrière).

Un site de réseau social dédié aux parents www.babyzoom.com a été présenté par son créateur M. Stéphane Laugier (06 81 52 92 79). Ce site qui est une sorte de Facebook, dont les informations sont ciblées principalement sur votre quartier/arrondissement, répond à un besoin de communiquer, d'informations, d'échange... entre parents (Où sortir /diner avec un petit ? Quelles activités dans mon quartier ? Etc.)

Pour les parents qui le souhaitent, ce site gratuit peut aussi servir de blog aux parents d'une même crèche, d'un même secteur.